

# Concours d'innovation nautisme



## *Règlement du concours 2020*

Avec le soutien financier de :



## ARTICLE 1 – OBJECTIFS DU CONCOURS

L'association NINA (Nautisme Innovation Numérique Atlantique) et le NautiHub (cluster des entreprises du nautisme en Pays de la Loire) organisent un concours de l'innovation, visant à récompenser et valoriser les projets innovants dans le domaine du nautisme, nommé Concours d'innovation nautisme by NINA & NautiHub.

Le type de projet attendu doit être en lien avec le domaine du nautisme. Ce projet doit apporter une innovation ou une nouveauté produite, service, d'usage ou business model, qui apporte une contribution déterminante en termes de :

- Augmentation des performances, du confort ou de la sécurité
- Amélioration de l'accessibilité et de l'accès à la pratique
- Réduction de l'empreinte carbone ou de l'impact écologique
- Business model

Les porteurs de projet peuvent être : des entrepreneurs, des associations, des start-up et entreprises de toutes tailles, quel que soit leur secteur d'activité initial (architectes navals, les bureaux d'études techniques, constructeurs de bateaux, fabricants de matériel, prestataires de services, etc.).

Le concours est ouvert aux entités implantées ou souhaitant s'implanter en Pays de la Loire.

Ont par exemple concouru aux dernières éditions :

- Bathô : société de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) qui réhabilite des bateaux hors d'usage pour en faire de l'habitat terrestre insolite - Vainqueur 2018.
- Seawitlab : association qui a développé une aile gonflable - Finaliste 2018.
- TEMO : start-up qui a développé un moteur d'annexe électrique portatif - Vainqueur 2019.

## ARTICLE 2 – ORGANISATION

Le concours se compose de 2 phases :

- Une phase de candidature sur dossier, ouvert à tous les candidats
- Une phase de pitch lors de la finale (3 minutes de présentation + 3 minutes de questions), ouvert aux finalistes présélectionnés sur dossier

Le concours suivra le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : 23 septembre 2020
- Date limite de remise des dossiers complets de candidature : 23 octobre 2020
- Annonce de la présélection des finalistes : 28 octobre 2020
- Finale où les finalistes pitcheront leur projet devant un jury : 4 novembre dans le cadre du village du départ du Vendée Globe (Les Sables d'Olonne).

## ARTICLE 3 – CANDIDATURES ET RECEVABILITÉ

**Peuvent candidater** : tous les porteurs de projet et entreprises dont l'innovation porte sur la création et/ou le développement d'un nouveau produit/service dans le domaine de l'industrie ou du loisir nautique et maritime ou des services liés à ces activités. Toutes les entreprises nommément représentées par l'un de ses dirigeants ou cadres porteurs du projet.

**Ne peuvent candidater** : Les membres des différents jurys, les experts sollicités dans le cadre du présent concours, ainsi que les membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré), les partenaires.

## ARTICLE 4 – CRITERES D'ÉVALUATION

L'évaluation des projets sur chacune des phases s'appuie notamment sur :

- le potentiel économique de l'entreprise en terme d'emploi et de croissance durable
- le respect de l'environnement dans la pratique ou la production des services et produits
- l'encouragement à la pratique du nautisme

## ARTICLE 5 – MODALITÉ DE CANDIDATURE

L'ensemble de la procédure s'effectue en mode dématérialisé. Le dossier de candidature est accessible via ces liens :

<https://www.paysdelaloire.cci.fr/concours-innovation-nautisme-nina-nautihub-2020> , ou <https://nautisme-innovation-numerique-atlantique.fr/concours-innovation-nautisme-by-nina-nautihub/>

Les candidats s'engagent à fournir les éléments suivants :

- Un dossier standardisé de présentation de l'entreprise et du projet et tous les éléments complémentaires nécessaires à l'expertise de leur dossier.
- Le formulaire de candidature en ligne comprenant des photos et/ou vidéos libres de droit doit être intégralement rempli

Dans le cas où le dossier de candidature s'avérerait incomplet, l'Organisation pourra demander au candidat de le compléter. Tout dossier de candidature incomplet sera susceptible d'être considéré comme irrecevable aux yeux du jury. Une alerte sera effectuée auprès des dossiers incomplets 2 semaines avant la date de clôture des dépôts. En cas de problème technique, merci d'envoyer un mail à [concours@wearenina.fr](mailto:concours@wearenina.fr) ou [laurent.seigner@paysdelaloire.cci.fr](mailto:laurent.seigner@paysdelaloire.cci.fr) .

## ARTICLE 6 – DIFFÉRENTES PHASES DE SÉLECTIONS

Le concours se compose de 2 phases :

- Une phase de candidature sur dossier, ouvert à tous les candidats
- Une phase de pitch lors de la finale (3 minutes de présentation + 3 minutes de questions), ouvert aux finalistes présélectionnés sur dossier

### Phase de candidature sur dossier

Un comité de sélection sélectionnera parmi les dossiers de candidature complets reçus 6 à 12 finalistes qui seront conviés à la phase de pitch lors de la finale.

Tous les candidats (présélectionnés ou non) seront informés du résultat de la sélection par l'organisateur. La décision de présélection ou de non présélection est sans recours possible.

Le comité de sélection sera constitué d'un minimum de 3 personnes physiques (dont obligatoirement au moins un membre de NINA), regroupant des personnalités

professionnelles du nautisme et/ou d'experts du secteur nautique et/ou dans le développement de nouvelles sociétés et/ou presse spécialisée.

## Phase de pitch lors de la finale

La finale du concours sera réalisée dans le cadre d'un événement dédiée, dont l'animation et la scénographie est assurée par les organisateurs du concours.

Le déroulé global de la phase finale sera le suivant :

- L'ordre de passage sera fixé par l'organisateur juste avant la présentation orale
- Chaque candidat aura 3 minutes pour présenter son dossier suivant une format standardisé, suivi d'un échange de 3 minutes de questions/réponses entre le jury et le candidat, suivi de la phase de notation du projet par le jury
- La proclamation des lauréats et le classement du concours sont communiqués immédiatement après le dernier candidat. Les candidats sont classés en fonction du nombre de points obtenus.

La notation du jury (à l'issue de chaque pitch) est réalisée publiquement, par l'attribution par chaque membre du jury d'une note de 1 à 5.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le jury tranchera pour désigner le vainqueur.

En accord avec le jury, l'organisation est souveraine et ses décisions sont sans appel.

Le jury sera composé de 5 personnes :

- Un président pouvant éventuellement départager des candidats Ex aequo
- Un membre issu du monde du nautisme
- Un membre spécialisé dans le financement de projet
- Un membre spécialisé dans l'innovation
- Un représentant de l'association NINA.

## ARTICLE 7 – RECOMPENSES DU CONCOURS

Le concours permettra de valoriser les projets présentés et d'offrir certains leviers pour assurer leur développement.

Pour tous les finalistes :

- Préparation au pitch par un membre de l'organisation
- Rush de leur présentation dont ils pourront disposer pour leur communication future
- Mise en avant dans la communication globale du concours (communiqué de presse, réseaux sociaux, vidéos ...).

Pour les 3 lauréats (choisis par les candidats dans l'ordre du classement : le premier choisi son prix puis le deuxième...):

- Accompagnement relation presse (d'un montant de 5 000 €)
- subvention de 3 000 € \*
- Accompagnement [Starter](#) incluant 12H de coaching individuel, d'un montant de 2 000 € \*
- Mentoring réalisé par l'association NINA

Ces récompenses seront remises à posteriori de l'événement, lors d'une remise de prix.

\* possible pour les entreprises d'ores et déjà implantées en Région Pays de la Loire

## ARTICLE 8 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS ET FINALISTES

Les candidats (soumettant une candidature sur dossier) s'engagent à :

- Communiquer de bonne foi les informations nécessaires les concernant et à répondre à toute demande de la part de l'Organisation.
- Respecter scrupuleusement les critères de participation.
- Respecter les dispositions légales et réglementaires applicables au projet qu'ils soumettent aux jurys du concours, notamment les dispositions relatives au droit fiscal, au droit du travail, à la protection de la propriété intellectuelle et industrielle en ceci compris les droits des marques, des brevets, les droits d'auteurs, le droit des bases de données sans que cette liste ne soit limitative.
- Accepter que le défaut ou le retard de communication des éléments nécessaires à l'étude de leur dossier de candidature entraîne le rejet de leur candidature et à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisation de ce fait.

Les finalistes (retenu pour la phase de pitch) s'engagent à :

- Participer à l'événement dédié à la finale à leur charge (constitution de dossier, déplacements, restauration, hébergements...). Plus largement, les organisateurs ne devront aux participants aucune somme, aucun dédommagement, avantage, ou remboursement.
- Se doter de tous les moyens nécessaires au bon déroulement et à la représentation de leur candidature.
- Fournir à l'organisation une attestation d'accompagnement valorisant la participation du concours (permet de garantir la gratuité d'accès au concours grâce au cofinancement des collectivités partenaires).

Les lauréats des prix s'engagent à :

- Mentionner dans leur communication ou déclaration qu'ils sont lauréats du Concours d'innovation nautisme by NINA & NautiHub

## ARTICLE 9 – PUBLICITÉ ET COMMUNICATION

Les candidats, finalistes et lauréats autorisent l'organisation à publier leurs coordonnées professionnelles complètes et la description non confidentielle de leur projet indiquée sur la fiche de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au Concours d'innovation nautisme by NINA & NautiHub sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public : dossiers, communiqués de presse, sites internet, captation vidéo.

Sur demande, l'organisation peut garder confidentielle certaines informations jugées stratégiques par l'entreprise.

## ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury, du comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers de candidatures déposés dans le cadre du Concours d'innovation nautisme by NINA & NautiHub par la signature d'une lettre de confidentialité, s'engageront à garder confidentiels :

- Les données mentionnées par le candidat dans son dossier de candidature.
- Les résultats des nominations jusqu'à l'annonce officielle et la désignation des lauréats jusqu'à la remise des prix.

## ARTICLE 11 – LITIGES

Le fait d'adresser un dossier de participation implique, de la part des candidats, l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, qui ne peuvent donner lieu à contestation, les membres du jury étant souverains et n'ayant pas à motiver leur décision.

## ARTICLE 12 – ANNULATION ET DÉSISTEMENT

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'éventuelle interruption ou annulation du concours du Concours d'innovation nautisme by NINA & NautiHub, pour quelque cause que ce soit. Le cas échéant, les participants seront informés individuellement dans les meilleurs délais. Les candidats s'interdisent d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

## ARTICLE 13 : INTERPRÉTATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

## ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

## ARTICLE 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique, les fichiers et la liberté du 6 janvier 1978, les candidats au Concours d'innovation nautisme by NINA & NautiHub disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données en s'adressant à l'adresse [contact@wearenina.fr](mailto:contact@wearenina.fr) ou [laurent.seigner@paysdelaloire.cci.fr](mailto:laurent.seigner@paysdelaloire.cci.fr).